



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00803

Numéro SIREN : 533 845 517

Nom ou dénomination : 2B YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 5739

AD

2B YACHTING
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 24.000 EUROS
Siège Social : OUISTREHAM (14)
Bassin de Plaisance
RCS CAEN 533.845.517

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le 27 septembre 2017, à 18 heures, les associés de la Société 2B YACHTING, au capital de 24.000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, d'un commun accord.

Monsieur Thierry BOURGEOIS, Président, préside la séance.

La feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance, permet de constater que les associés suivants sont présents :

- Société SERMARE, associée, Représentée par Monsieur Vincent BIDARD propriétaire de mille deux cents actions, ci.....	1.200 ACTIONS
- Société SOCIETE PROFESSIONNELLE DE MAINTENANCE, associée Représentée par Monsieur Thierry BOURGEOIS propriétaire de mille deux cents actions, ci.....	1.200 ACTIONS
TOTAL.....	2.400 ACTIONS

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent 2.400 actions, soit la totalité des actions constituant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- la feuille de présence

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Modification exceptionnelle de la date de clôture,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix :

Vu JS

**PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION EXCEPTIONNELLE
DE LA DATE DE CLOTURE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à titre exceptionnel, de fixer au 31 décembre 2017 la date de clôture de l'exercice en cours au lieu du 30 septembre 2017. Vb [TS]

Le prochain exercice sera ouvert le 1^{er} janvier 2018 et sera clos le 30 septembre 2018. Les exercices suivants s'ouvriront le 1^{er} octobre et seront clos le 30 septembre traditionnellement. Vb [TS]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

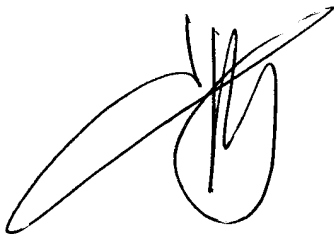
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

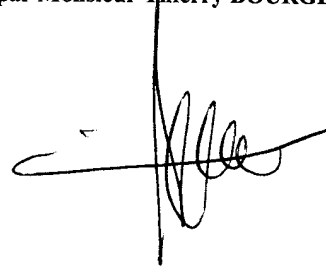
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Société SERMARE
Représentée par Monsieur Vincent BIDARD



SOCIETE PROFESSIONNELLE DE MAINTENANCE
représentée par Monsieur Thierry BOURGEOIS



Vb [TS]